



LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL



P705187



PB-PP B-01297
BELGIE(N)-BELGIQUE

BUREAU
DE
DEPÔT :
5000
NAMUR

ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL. N°380 Mars 2021



RESTER DEBOUT

Sommaire

Editorial

- P.2 **ANDENNE – ETRE MAMAN**
Une jeune maman témoigne
- P.3 **FEDERATION – REPRESSION DE LA MENDICITE**
La Suisse est condamnée
- P.4 **FEDERATION – MA VIE COMMENCE MAINTENANT**
- P.5 **NAMUR- PAS DE CAR SCOLAIRE POUR TOI**
- P.6 **FEDERATION – NOS DROITS**
Avoir un animal de compagnie chez soi !
- P.7 **NAMUR - HORS CADRE**
Les bancs de la BDR
- P.8 **FEDERATION - CA SE PASSE. PETITES NOUVELLES -**
Ici et là ça bouge !

Comme chaque année, avec le printemps, nous espérons que le retour des hirondelles nous apporte quelque chose de vraiment nouveau. Et puis, dans notre quotidien de résistance et de lutte permanente contre la pauvreté, la misère semble fatale. Les fleurs qui éclosent, les bourgeons qui éclatent et la nature qui se réveille à la vie, ne dessinent pas l'espoir d'une vie nouvelle. Elle apparaît comme inaccessible. Et le virus qui mobilise toutes les énergies ajoute encore aux peurs qui nous habitent.

Pourtant, nous voulons rester debout, réveiller l'humanité d'un hiver et d'une froidure qui semble avoir gagné sur la solidarité, la justice et la dignité. Nous restons en lutte, et donc en confiance. Des chemins d'espoir se dessinent et des personnes de toutes races, peuples, écoles de pensées ou religions conjuguent leurs efforts pour assurer les droits et le respect des besoins fondamentaux de chacun. Bien sûr, il reste des monstres, et ils sont forts. Mais nous savons que l'avenir nous appartient.

A travers les divers articles de ce nouveau numéro, laissez-vous réchauffer par les rayons du soleil que nous partageons à partir de nos rassemblements ; et puissiez-vous y puiser ce qui vous permet de nourrir cette humanité qui fait de nous des humains ?

L'équipe d'Andenne

Que celui ou celle qui sait lire,
lise et partage ce journal avec celui ou celle
qui n'a pas pu apprendre à lire.

ÊTRE MAMAN

UNE JEUNE MAMAN NOUS LIVRE SES IMPRESSIONS SUR CETTE RÉALITÉ

UNE GRANDE NOUVELLE

Cela fait déjà deux ans que j'ai mon propre logement et que j'ai quitté le nid familial. J'ai rencontré mon compagnon et quelques temps après, j'ai appris que j'étais enceinte. J'en étais déjà à 2,5 mois de grossesse ! Les premiers mois ont été compliqués. Le fait d'apprendre cette nouvelle et vu comment va le monde aussi.

C'est vraiment à la première échographie que j'ai réalisé que j'allais devenir maman. Tout s'est chamboulé dans ma tête. Je me suis dit : « Il y aura quelqu'un derrière moi et il ne faudra pas que je fasse de bêtises ! »

Ce que j'ai ressenti, c'est la peur d'annoncer aux familles que j'étais enceinte parce que cela ne faisait pas longtemps qu'on était ensemble et puis, on était peut-être un peu jeunes. J'avais 20 ans quand je l'ai appris.

J'ai reçu plein de choses pour le petit et je n'ai pas dû acheter beaucoup. Il fallait que je prépare tout, la chambre, des petits achats...

J'ai eu peur au début. J'ai pensé aux grossesses à risque, ça arrive vite, on ne sait jamais. Puis, je me suis dit qu'au final tout allait bien se passer, qu'il ne fallait pas stresser et ma peur est passée au fil des mois. Je me suis dit que ce sera le plus beau jour de ma vie : « Tu vas donner vie à ton fils. C'est ma fierté ! » On se dit mais on n'est pas tout seul : il y a le papa, les grands-parents, les marraine et parrain, etc ... Maintenant, je ne suis plus toute seule et je parlais tous les jours avec lui dans mon ventre pour créer un lien avec lui. Je me suis sentie plus heureuse et épanouie.

ON APPREND TOUJOURS

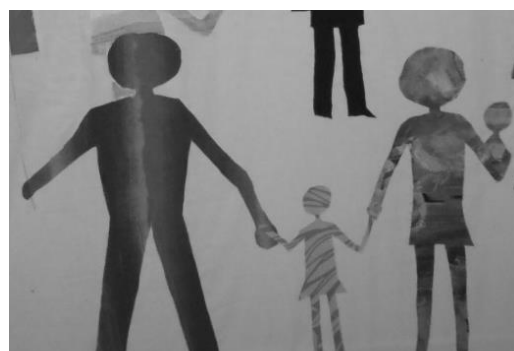
Avec mon logement, j'ai pris mon envol pour prouver que j'étais capable de vivre toute seule et de gérer mon quotidien. J'y arrive jusqu'à présent. Vivre chez soi, c'est mieux.

Au début, c'est un peu compliqué parce que lui, mon compagnon, n'était pas prêt pour être papa. On a beaucoup discuté.

Ma grossesse, c'est un moment inoubliable : aujourd'hui, je garde les premiers mois comme formidables mais les derniers ont été les plus longs de ma vie je pense. J'ai senti les coups, les contractions, etc... et les premières fois, ça fait bizarre et on se demande quoi. La première fois que je l'ai senti bouger, je me suis dit : « Oui, il est bien là et dans quelques mois il sera dans mes bras. »

A la première échographie, le papa a pu venir. Et puis, Il n'a pas pu suivre toutes les échos avec la covid et le confinement mais il a assisté à l'accouchement.

Je me suis posée plein de questions : « Cela doit faire mal. Combien temps ça va durer ? Est-ce que je vais sentir les douleurs ? Est-ce que ça va bien se passer ? Est-ce que le bébé ira bien quand il va sortir ? ». On a plein de questions en tête. On a les sages-femmes qui passent, les dames de l'ONE et les psychologues de l'hôpital qui passent pendant la grossesse et après pour le baby-blues... On avait un bon soutien.



Réalisation atelier CEC LST Andenne « Pas à part »

On est entré à 2 et on est sortis à 3 ! Quand on sort, on se rend compte que la vie de famille a commencé. On ne sait pas trop quoi faire au début même les nuits ce n'était pas évident. On essayait de bien s'en occuper : on nous avait appris, à la maternité, à donner le bain et bien manipuler l'enfant. On apprend encore chaque jour. On apprend toujours à devenir parent. On a aussi notre entourage : l'ONE ; maman et papa ; la belle-mère, les beaux-pères, le parrain, la marraine... Ils nous aident et nous donnent des conseils et nous proposent de prendre le petit pour qu'on se repose. On essaie de ne pas le mettre de trop chez eux. On

leur a dit : « On est les parents et on reste à notre place de parents et vous de grands-parents. »

UN TRÉSOR

Je me suis posé la question : « Moi, j'ai été placée, est-ce que lui va être placé ? J'avais même peur qu'on me le prenne à l'accouchement. Ce n'est pas pour mon comportement, mais pour le fait que j'ai été placée. Mon placement, c'était pour m'aider, pour mon apprentissage à l'école. Ça m'a permis d'apprendre pas mal de choses. Je l'ai eue souvent cette peur. Je me dis au final cette peur, elle n'est plus là. Je n'ai pas eu de visite du SAJ, SPJ...mais ça peut vite arriver. Il suffit d'une plainte des voisins.

Le fait d'aller à l'ONE ne me fait pas peur. Il est en bonne santé, il prend du poids. Quand j'ai un problème, je leur téléphone aux dames de l'ONE ou je vais à la visite.

Avoir un bébé, ce n'est pas évident. Quand il pleure, je dois voir ce qu'il a, tout en gérant le ménage. Il faut toujours penser qu'il y a le petit derrière et garder un œil sur lui.

Au CPAS, on leur a dit que le papa venait tous les jours pour voir le petit. C'est important qu'une famille soit réunie !

Un enfant, c'est l'amour de notre vie. Ça reste notre plus belle rencontre. C'est une rencontre à l'aveugle aussi parce qu'on ne sait pas s'il aura des cheveux, etc.

Le jour de l'accouchement a été le plus long : je suis entrée en salle accouchement à 9h du matin et j'ai accouché à 1h54 de la nuit ! C'est très très long. La péridurale ne faisait plus effet. J'ai senti comme si c'était un accouchement naturel. Avoir un enfant, il ne faut pas se décourager malgré la douleur, l'accouchement est le plus beau jour de la vie d'une femme. Le fait d'être maman, c'est un nouveau rôle dans ma vie, c'est le rôle le plus important de ma vie : c'est un trésor que je veux protéger et que je veux garder rien que pour moi.

Mélissa

RÉPRESSION DE LA MENDICITE

CE 19 JANVIER 2021, LA SUISSE EST CONDAMNÉE PAR LA COUR EUROPÉENNE
DES DROITS DE L'HOMME.



Réalisation atelier CEC LST Namur – atelier reflets

Sur le site internet du mouvement LST, nous résumons les grands principes qui argumentent nos combats contre la répression de la mendicité. A Namur en 2014, nous sommes opposés au règlement de répression de la mendicité élaboré par la ville. Nous introduisons un recours au Conseil d'Etat, porté par trois plaignants. Un militant, Jean-François, obligé de recourir à la mendicité pour survivre, le mouvement LST et la ligue de défense des droits humains. Nous gagnons le recours et la ville de Namur est obligée de suspendre son règlement.

RECOURS DE 2014

Dans ce recours, nos arguments principaux se résument ainsi :¹

1° « ... l'interdiction de la mendicité empêche ses destinataires de recourir à "l'ultime moyen qui est à leur disposition pour survivre". S'il est regrettable que certaines personnes, à défaut de meilleure solution concrète et effective, ne puissent trouver que dans la mendicité la voie vers une existence digne, cette possibilité ne peut leur être retirée ou réduite par l'administration.

2° ... Cette interdiction et répression constituent une discrimination majeure par rapport à un droit fondamental : pouvoir exprimer son indigence sur la place publique.

3° De nombreuses dispositions légales existent déjà pour gérer les atteintes à la sécurité et à l'ordre public sans devoir stigmatiser une population précise. Le prétexte de la lutte contre la mendicité organisée est l'arbre qui cache la forêt.

4° Enfin, LST dénonce la disproportion, tant des mesures "préventives" anti-mendicité que des sanctions prévues.

LE CONSEIL D'ÉTAT

Face aux arguments en présence, le Conseil d'Etat affirme en 2015 :

« Le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine implique de pouvoir disposer de moyens d'existence, ce à quoi la mendicité peut concourir à défaut de meilleure solution concrète et effective ».

En juillet 2017 la ville de Namur, met en application un nouveau règlement de police pour la répression de la mendicité durant la période touristique d'été.

Un collectif de personnes qui vivent à la rue, soutenu par LST et d'autres citoyennes et citoyens s'y opposent.

DEPUIS 2014, EN SUISSE

En Janvier 2021, nous apprenons la condamnation de la Suisse sur base de faits de 2014.²

Extraits :

La Cour européenne des droits de l'Homme considère que des sanctions envers une mendicante condamnée à Genève en 2014 étaient disproportionnées.

« Une Roumaine analphabète, appartenant à la communauté rom et née en 1992, avait été condamnée en janvier 2014 à 500 francs d'amende pour mendicité sur la voie publique. Cette femme, qui n'avait pas de travail

et ne touchait pas d'aide sociale, a été ensuite placée cinq jours en détention provisoire pour ne pas avoir payé l'amende. »

"Placée dans une situation de vulnérabilité manifeste, la requérante avait le droit, inhérent à la dignité humaine, de pouvoir exprimer sa détresse et essayer de remédier à ses besoins par la mendicité", a considéré la CEDH.

"La Cour estime que la sanction infligée à la requérante ne constituait une mesure proportionnée ni au but de la lutte contre la criminalité organisée, ni à celui visant la protection des droits des passants, résidents et propriétaires des commerces",... La Suisse doit verser 1000 francs pour tort moral à la requérante.

PAS DE RETROACTIVITE, MAIS UNE JURISPRUDENCE EUROPEENNE

L'avocate de la mendicante, Me Dina Bazarbachi se félicite de cette décision qui « fera jurisprudence dans toute l'Europe. Tout pays européen interdisant la mendicité devra supprimer l'article de loi en question. (...) L'important, c'est de dire qu'on ne peut plus amender aujourd'hui des mendiants dans les rues européennes ...»

Nous retrouvons dans cette décision des arguments que nous développons depuis longtemps pour dénoncer les répressions de la mendicité. Cette décision de la Cour européenne des droits de l'homme, contre la Suisse, constitue une réelle avancée contre la répression des personnes qui mendient, car elles n'ont pas d'autres moyens pour assurer leur survie.

A propos de cette décision, nous aborderons la question de la jurisprudence et en quoi cela est une avancée pour les droits humains de manière plus détaillée dans nos prochains numéros.

Luc Lefebvre

¹ <https://www.mouvement-lst.org/mendicite.html>

https://www.mouvement-lst.org/2014-2015_mendicite.html

¹ <https://www.lemanbleu.ch/fr/News/Sanctions-pour-mendicite-la-Suisse-condamnee-par-la-CEDH.htm>

MA VIE COMMENCE MAINTENANT

*UN CHEMIN POUR REDEVENIR RESPONSABLE
ET RETROUVER UNE PART DE LIBERTÉ*

LA DESCENTE

Je cohabitais avec un homme violent (que je ne peux plus appeler compagnon). À cette époque je buvais. En 2012, la violence est telle que je fais appel à la police. Des policiers sont intervenus, mais m'ont ensuite laissée sur le bord de la route sans avoir pu déposer plainte et avec l'injonction de me taire. Je voulais porter plainte pour violence et pouvoir récupérer mes affaires. L'AS du CPAS, m'a dit que je n'étais pas la seule à vivre de la violence conjugale et n'a rien fait pour moi. Après cette intervention policière, j'ai été hébergée dans ma famille, sans domicile fixe, pendant plus de 6 mois.

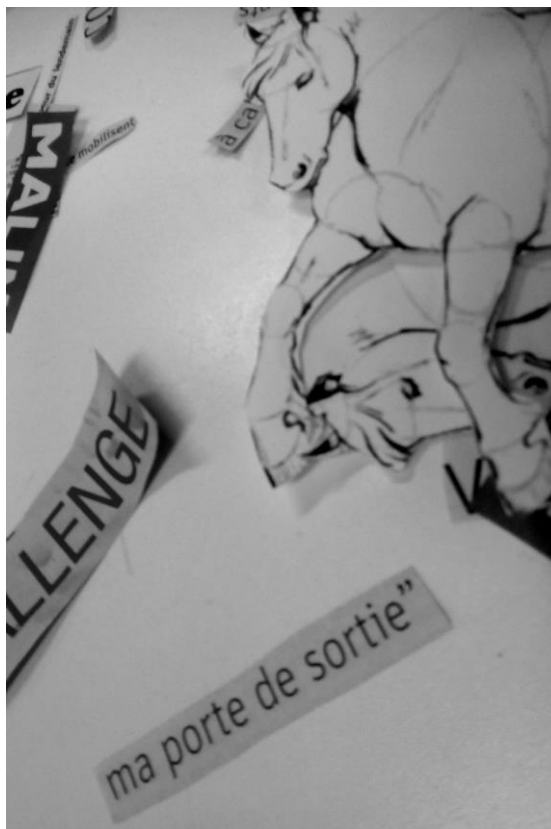
J'ai réussi à trouver un autre logement, grâce à un formulaire d'une AIS. Là, j'ai continué à boire, je me suis enfoncée dans l'alcool. L'alcool était présent partout, et parfois, de manière insidieuse : à cause des cafés améliorés les matins chez ma voisine et mes jus d'orange améliorés. Je ne mangeais plus, je ne payais plus mes factures, tout l'argent partait dans l'alcool.

DE L'AIDE ?

Un jour, une AS du CPAS est venue. Pour m'aider, disait-elle. Je pensais qu'elle allait m'aider pour la plainte et pour récupérer mes affaires restées chez mon « compagnon ». Mais il n'en est rien, l'AS m'a « aidée » à remplir des papiers, me mettre en ordre, me faire participer à des ateliers. Ma famille vivant dans une autre commune, je ne pouvais pas aller la voir et déloger plus de 48h, sous menace de perdre mon RIS.

L'AS m'a présenté un document pré-rempli, que je signe sans lire. Ce n'est que lorsque je me suis retrouvée devant le juge que je comprends ce qu'impliquait le papier signé. J'étais sous administration de biens (ADB). Là, j'ai senti mon monde s'écrouler. Sur le papier, la demande était faite en mon nom, comme si c'était volontaire. Je demande de l'aide pour violence conjugale et c'est moi qui me retrouve devant la justice, comme « coupable » de ne pas savoir gérer mes biens.

Parallèlement, j'ai décidé d'aller aux réunions des Alcooliques Anonymes¹. Les AA, c'est enrichissant, comme à LST, c'est un partage d'expérience. Grâce aux AA et aux professionnels, j'ai pris conscience que l'alcoolisme est une maladie chronique, mortelle et que ma vie était jeu. Et je voulais vivre. Mais ce n'est pas le fait d'être sous ADB qui m'a décidée à aller aux AA, cela n'a rien à voir. L'ADB ne m'a pas aidée, au contraire, j'ai failli rechuter. C'était, pour moi, tellement dur et injuste que l'ADB menaçait mon abstinence plutôt que de la soutenir.



Réalisation atelier CEC LST Namur – atelier affiche

EN SORTIR A TOUT PRIX

L'administration de biens a duré 5 ans, j'ai perdu 5 ans de ma vie, 5 ans pendant lesquels je n'ai pas pu porter plainte, ni faire des démarches pour récupérer mes affaires. L'ADB me disait que cela n'en valait pas la peine, et que mes affaires n'avaient pas de valeur. Mais ces objets ont une grande valeur sentimentale pour moi. 5 ans où on décidait pour moi, je n'avais pas le choix.

Sortir d'administration de biens, pour redevenir responsable, est un combat qui demande beaucoup d'énergie, de courage, de persévérance et – pour comble – a un certain coût financier. Tout cela en plus des appels à l'aide restés vains, c'est comme hurler dans le vide. Lorsque je suis allée devant le juge

pour demander l'arrêt de l'ADB, je n'ai pas été écoutée. Quand tu es en ADB, c'est que tu perds la tête, on te fait comprendre que ta parole ne vaut rien. J'ai dû prendre un avocat, payer de ma poche, pour que ma parole soit prise en compte. L'avocat n'a rien dit de plus que ce que j'ai dit au juge, mais parce que c'est un avocat, on le croit. Mais ma détermination, ma volonté de reprendre ma vie en main m'a permis de tenir bon et d'aller jusqu'au bout.

Pour moi, l'ADB n'est pas un outil pour aider les gens qui n'ont rien, elle les enfonce. Car pour son travail, l'ADB prélève une partie (3%) des revenus de l'administré. Alors qu'on n'a déjà pas grand-chose !!! Je trouve que c'est, aussi, un outil du CPAS pour se débarrasser des gens. Dans ma situation, en tout cas, après la désignation de mon ADB, je n'ai jamais revu l'AS, elle n'a jamais pris de mes nouvelles. Je ne peux pas dire que l'ADB est une protection. Pour moi, c'est une extorsion de ceux qui ont des difficultés, c'est un production d'injustice. Certaines factures n'étaient plus payées depuis le mois de juin alors que l'ADB s'est terminée en décembre. J'ai pris la responsabilité de payer de ma poche, les factures qui n'étaient pas payées par l'ADB. Cela a dû jouer en ma faveur pour lever l'ADB.

Pour m'en sortir je me suis servie « d'outils » à disposition, et que j'ai choisis, tels que mon psychologue, mon médecin traitant, ma famille, mes amis rencontrés chez les AA, les groupes de parole (AA, LST).

MA VIE, MES CHOIX

Aujourd'hui, je me sens libérée, je respire, je me redécouvre, je fais l'expérience de la vie en totale autonomie après 50 ans. Enfin je me sens responsable de mes choix et je ne dois plus rendre de compte qu'à moi-même. Je prends doucement conscience de ce dont je sors. J'ai repris le dessus sur les combats de ma vie, je suis actrice de ma vie. Mais tout n'est pas encore terminé...

Je voudrais aussi que mon expérience puisse servir pour aider d'autres qui sont dans ces difficultés.

Une militante

¹ <https://alcooliquesanonymes.be> – Tel. 02 511 40 30 Permanence des AA 24/24h : 078/15 25 56.

PAS DE CAR SCOLAIRE POUR TOI

ET TOI. ET TOI. ET TOI.

ÉCOLES ET CARS

Mes deux aînés sont en enseignement spécial, ils ont une maladie rare qui les empêche de suivre un enseignement habituel. L'an dernier, mon fils s'est vu refuser l'accès au car scolaire. Les convoyeuses ne pouvaient pas le laisser monter dans le car. Elles avaient une liste de noms d'enfants qui ne pouvaient plus prendre le car.

Et ça, seulement pour l'aîné qui a un type 2, n'a pas le même problème de handicap que le second, type 3 ! Donc l'un peut rester dans le car scolaire, l'autre pas !

300M

J'étais furieuse, je ne comprenais pas. Je suis rentrée chez nous avec le petit. J'ai regardé sur internet où je pouvais m'adresser pour dire ce que je pensais de cette exclusion.

J'ai pris contact avec le TEC. Ils n'ont rien voulu entendre.

Pendant les vacances, toute la famille a déménagé, 300 m plus loin. Et ... cela a eu une grande conséquence : nous nous sommes éloignés de l'école de mes fils pour nous rapprocher d'une autre école d'enseignement spécial. Le TEC ne voit que la longueur du parcours. Tu habites là, le trajet le plus court, c'est pour cette école-là. Donc tu changes d'école. je me demande : est-ce qu'ils n'ont pas de financement pour le transport des enfants reconnus pas l'aviq ?

DES CONSEQUENCES

Mon mari travaille très tôt. Moi, je ne sais pas faire les trajets pour nos trois enfants en même temps. Je ne sais pas me démultiplier et mon fils ne sait pas prendre seul, un bus, avec, en plus un arrêt et une attente de l'autre bus. Il n'a plus su aller à l'école.

Je sais que mon fils a besoin d'aller à l'école, c'est bon pour lui. Il est dans la même école depuis l'âge de 6 ans, il connaît les enseignants, il a ses activités dans une association toute proche pour les après 4h et les mercredis après-midi. Ces éducateurs lui parlent, l'emmènent dans la nature. Ils nous aident. Mon fils en a

besoin et nous aussi, les parents, nous avons besoin d'eux.

JE DIS STOP

J'ai aussi rapidement téléphoné à mon médecin traitant. J'ai pu lui parler de tout ce qu'on vivait. Je ne voulais pas que le petit pense que tout est de sa faute. Je voulais aussi le couvrir pour que nous n'ayons pas de problème pour lui, aussi pour les allocations familiales. Je voulais qu'il se sente à l'aise.

Pour nous aussi, ce n'était plus possible. Je dis stop. En faisant des règlements comme ça, ils ne se rendent pas compte des conséquences sur toute la famille. Accepteront-ils qu'il reprenne le car scolaire ? Nous ne voulons vraiment pas qu'il soit encore perturbé, il ne lui reste qu'un an et demi dans l'école, puis il y aura encore un changement.

TROUVER UNE SOLUTION

J'ai alors contacté le SPW (Service public de Wallonie), leur demandant de me donner une solution pour sortir de cette situation. Ils ont proposé de demander une dérogation. J'ai alors recontacté l'école. Et le sous-directeur a demandé une dérogation, pour mon fils mais aussi pour tous les enfants dans la même situation. J'ai bien apprécié qu'on le fasse pour tous, qu'on ne laisse pas des familles à l'abandon. Ce n'est pas humain que des enfants soient supprimés de l'école. »

Le SPW a besoin d'1 mois pour passer la demande au conseil. Nous devons attendre le 18 novembre.

UN ESPOIR

Début janvier, nous avons eu la réponse. Notre fils peut reprendre le car scolaire moyennant une petite participation de notre part. Nous sommes soulagés. Tout ce temps sans aller à l'école. Et pour nous, à se demander comment faire.

Maintenant que tout est fini, je sens que mon fils est plus nerveux qu'avant, qu'il a comme de la colère

en lui. Il s'est senti très frustré. Il s'est défoulé sur moi, sa maman.

MON FILS ET LES AUTRES ENFANTS

Cela aurait pu arriver dans une autre famille, avec un enfant adolescent, plus grand et avec plus de force. Que se serait-il passé ? et tout ça n'est pas de sa faute ! Se rend-on compte des conséquences sur les enfants et sur les familles ? Pour mon fils, c'est comme s'il pensait qu'il avait pris trop de retard, que l'institutrice lui en veut pour tout ce temps sans école. Pourtant, elle lui a envoyé un gentil mot pour son retour en classe. Petit à petit, sa colère descend.

Florence Davaux

Cet article devait paraître en mars 2020, le coronavirus a retardé les choses.

En octobre 2020, un an après, l'histoire recommence. On a fini par le changer d'école en novembre. Il a changé d'école pour une centaine de mètres. Mais l'accueil a été chaleureux, la directrice a fait le nécessaire pour mon fils, ça se passe bien. Même s'il a dû quitter les activités d'après l'école. On reste trop dans l'appartement à cause du virus, et ce n'est pas bon, ni pour les enfants, ni pour la vie de famille, ni pour les relations avec le voisinage.



Nos droits

AVOIR UN ANIMAL DE COMPAGNIE CHEZ SOI ?

UN CHIEN, UN CHAT, UNE PERRUCHE, VOIRE DES ANIMAUX PLUS EXOTIQUES, VOILA DES COMPAGNONS QUE NOUS SOMMES NOMBREUX A SOUHAITER AVOIR CHEZ SOI



Mais est-ce possible quand on est locataire ? Le propriétaire peut-il interdire les animaux domestiques ?

UNE AFFAIRE D'ÉQUILIBRE

Comme toujours en matière de contrat de bail, tout est affaire d'équilibre entre les droits et les obligations du propriétaire et du locataire.

Le propriétaire est, légitimement, attentif à ce que le locataire occupe et entretienne correctement le logement, en « bon père de famille », c'est-à-dire « comme si c'était le sien ».

Le locataire est, tout aussi légitimement, désireux de mener sa vie privée et familiale comme il le souhaite, en étant « maître chez soi », par exemple en accueillant un animal de compagnie.

PAS D'INTERDICTION ABSOLUE...

Cet équilibre implique que le propriétaire ne peut imposer dans le contrat de bail une clause d'interdiction absolue de détenir des animaux domestiques. Cette interdiction absolue violerait le droit à la vie privée et familiale du locataire, parce qu'elle lui imposerait une restriction injustifiée de sa liberté individuelle.

Par contre, le propriétaire peut imposer des conditions à l'autorisation d'un animal de compagnie. Il peut par exemple limiter le nombre d'animaux autorisés. Il peut également interdire certains animaux exotiques (et dont la détention est d'ailleurs parfois illégale).

... MAIS DES CONDITIONS RAISONNABLES

En d'autres termes, les limitations imposées par le contrat de bail doivent être proportionnées au but recherché. L'interdiction d'avoir un animal est abusive si elle porte une interdiction générale et absolue sans référence à un quelconque risque pour les biens ou nocivité pour les autres habitants.

Ainsi, le propriétaire souhaite que son logement reste en bon état : il peut donc interdire d'avoir plusieurs chiens ou chats qui provoqueront des dégâts. Il souhaite garantir la quiétude et le calme parmi les autres occupants de l'immeuble ou dans le voisinage : il peut donc interdire les animaux qui amènent des nuisances (des chiens qui aboient sans cesse, des animaux à forte odeur, etc.).

Seule l'interdiction de détenir des animaux domestiques qui causent des nuisances ou des dommages répond à l'objectif d'équilibre entre le droit de propriété du bailleur, le droit à la vie privée du locataire... mais également le droit à la vie privée des voisins qui souhaitent légitimement le calme et la propreté dans l'immeuble.

Dès lors, avoir un chien ou un chat qui ne cause de problème à personne ne peut être interdit.

Ces règles sont également valables dans les logements sociaux. Comme il s'agit souvent de grands ensembles comptant de nombreux logements, il y a vite un risque de déséquilibre entre le droit à la vie privée du locataire souhaitant un animal, et le même droit de ses voisins qui souhaitent le calme.

Ce difficile équilibre amène souvent les sociétés de logement à refuser les animaux de compagnies, et à ne les autoriser que par des dérogations individuelles bien définies (autorisation d'un petit animal et interdiction de gros animaux ou de races réputées dangereuses, autorisation d'un nombre maximal de chiens ou chats, obligation de pucer ces animaux, etc.).

EN CAS DE NON-RESPECT...

En cas de non-respect de ces règles par le locataire, le propriétaire doit toujours, d'abord, lui envoyer une mise en demeure d'évacuer ou emmener les animaux surnuméraires ou ceux qui causent des nuisances (bruits, odeurs, saletés dans les communs, problèmes d'hygiène, etc.).

Ce n'est que si le locataire ne donne pas suite à ce rappel, que le propriétaire pourra demander au Juge de Paix de mettre fin au bail aux torts du locataire.

Le Juge vérifiera si l'animal de compagnie cause effectivement des dommages au bien (chambranles de portes pleines de griffures, balatum abîmé, etc.) ou provoque des nuisances pour les voisins (mauvaises odeurs, aboiements continus, présence de parasites, etc.).

Philippe Versailles

LES BANCS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE RUE.

S'asseoir

Tout a commencé avec de vieux rondins coupés.
Trouvés sur place, ils étaient déjà bien amochés.



lire

Ensuite, vint l'idée de construire des bancs.
Tout le monde s'en trouvait motivé et partant.



se rencontrer

Que ces bancs installés par nos soins
Bénéficient à chacun

raconter

Imagination



Même s'ils sont malgré tout réservés de quatorze à seize heures.
Pour nos jeunes et talentueux lecteurs.

rêver

créer

Merci à tous !

Ça se passe

TOUJOURS DEBOUT

Le rassemblement Still Standing for Culture a appelé à l'action pour la Journée mondiale de la justice sociale. Parce que la justice sociale passe aussi par le droit à se rassembler, à s'exprimer, à agir et réagir en tant que citoyen, nous avons montré à tous que nous avons soif de culture, de faire culture ensemble.

Ce samedi 20 février, nous avons déposé de vieilles chaussures, sur le trottoir devant LST. Elles ont représenté notre besoin de faire culture au sein de notre mouvement. Elles étaient en dialogue avec des chaussures et un montage vidéo installés dans la vitrine de LST et réalisés dans nos ateliers.



RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DE L'AIDE A LA JEUNESSE

Le 16 mars 2021, le groupe Agora regroupant le mouvement LST, ATD Quart-Monde, l'Administration de l'Aide à la jeunesse ainsi que des délégués et des délégués des Unions de l'Aide à la jeunesse vont rencontrer Madame Glatiny, la Ministre de l'Aide à la jeunesse.

C'est une tradition de rencontrer et de partager avec la Ministre tout le travail qu'a entrepris le groupe Agora depuis plus de 20 ans avec l'Administration de l'aide à la jeunesse, des délégué (e)s, des différentes Unions et des militants des Mouvements Luttes-Solidarités-Travail et ATD quart-Monde.

Nous espérons que la Ministre continuera comme ses prédécesseurs à soutenir et à encourager le groupe Agora.



Agora-Photo d'archives de LST

Petites nouvelles

DECES

Andenne

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Robert le compagnon de Viviane DETHIER militante à LST Andenne. Toutes nos pensées l'accompagnent ainsi que sa famille, ses proches, ses amis... dans ces moments douloureux.

Namur

Ce 8 février 2021, Sylvie Brichard est décédée. Elle n'était pas qu'une locataire mais au fil du temps à travers nos échanges une amie.

Toutes nos pensées vont à ses enfants, petits-enfants, famille et amis.

« LA MAIN DANS LA MAIN » LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

Ont participé à ce numéro

D'Andenne : l'équipe d'actualités Andennaises.

De Condroz-Famenne-Ardenne : Jacques, Marion,

De Namur : Andrée, Cécile, Florence, Francine, Luc, Martin, Patricia, Philippe, Pierre, Sébastien.

Du Hainaut : Laetitia, Luc.

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84 48 22

Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne

andenne@mouvement-lst.org

Cpte : IBAN : BE96 3500 2327 8305

EN CONDRUZ-FAMENNE-ARDENNES :

L.S.T Condroz-Famenne-Ardenne asbl

Tél. : 0486/33 36 17

Doyon, 13 – 5370 Flostoy

ciney-marche@mouvement-lst.org

Cpte : IBAN : BE71 7925 8843 2869

PROVINCE DU HAINAUT :

LST Hainaut

Tél. : - 0486/33 43 59

hainaut@mouvement-lst.org

Cpte : IBAN : BE67 0013 3858 9387

Sur Tubize

C. Goethals - Tél. : 067/64 89 65

tubize@mouvement-lst.org

A NAMUR :

L.S.T asbl- Tél. : 081/22 15 12

Rue Pépin, 27 – 5000 Namur

namur@mouvement-lst.org

Cpte : IBAN : BE12 0011 2378 3392

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :

WWW.MOUVEMENT-LST.ORG

federation@mouvement-lst.org

ABONNEMENTS

Abonnement de soutien fixé à 15 euros/an

Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387

De la Fédération Luttes Solidarités Travail asbl

27 rue Pépin – 5000 Namur

DONS

Tous les dons de plus de 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500

08303891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours

Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec

comme mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178

communication 732501 (LST Andenne).

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la

Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne

(Direction générale de

l'économie et de l'emploi).



IMPRIMERIE

Notre journal est imprimé par Nuance 4

Rue des Gerboises 5, 5100 Namur

Chers lecteurs, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous attendons vos remarques,

vos articles, un petit coup

de fil... Bonne lecture !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG